

PIAS SIS Année : 2022

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)¹

4 sapeurs-pompiers blessés à la suite d'une explosion de bouteille de gaz

Mots clefs : Feu de structure – explosion – bouteille de butane

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : mai 2022

Heure : 16h30

- Contexte :

Accident survenu : de jour
Météo : temps sec et ensoleillé

- Circonstances :

Intervention INC

Résumé des faits :

Dans le cadre d'une intervention pour feu de maison abandonnée, un train de départ initial est engagé avec un FPTSR, un CCR, une EPC 27 et un VL CDG.

Premier arrivé sur les lieux, l'équipage du FPTSR constate qu'une maison désaffectée est totalement embrasée. Compte tenu de l'importance du feu, il ne peut être procédé qu'à une reconnaissance périphérique. De l'extérieur, aucune victime n'est détectée ni aucune information sur l'origine du foyer et les éventuels risques.

Une action d'attaque du feu par l'extérieur est engagée (BAT). 2 lances sont établies et alimentées par la tonne du FPTSR. En parallèle, le BAL est chargé de l'alimentation en eau depuis un PEI situé à 300 m.

9 minutes plus tard, alors que les engins arrivent successivement sur les lieux, une rupture d'alimentation en eau sur les 2 lances établies est constatée. Ordre est donné au BAT de se replier.

C'est à cet instant qu'une explosion se produit, projetant au sol trois sapeurs-pompiers. L'un d'eux est brûlé au visage. Les deux autres (BAT) souffrent d'acouphènes. Un quatrième, présent dans la nacelle de l'EPC encore au sol, se plaint également d'acouphènes.

Illustrations



Poteau incendie à environ 300 m



Localisation initiale de la bouteille de gaz en R-1 et reste de plancher



Attaque depuis une fenêtre et la porte d'entrée façade A, chaque SP disposant d'une lance

¹ Dans la mesure du possible, ce PIAS devra être limité à un recto / verso.

Conséquences

Bilan humain

Interne au service : 4 sapeurs-pompiers blessés : <ul style="list-style-type: none">- 1 brûlé au visage (1^{er} et 2nd degré) – 20 jours d'arrêt – 2 mois pour reprise totale d'activité. Aucune séquelle.- 3 avec des acouphènes.- Impact psychologique pour l'ensemble des intervenants.	Extérieur au service : 1 gendarme souffrant d'acouphènes (venant d'arriver sur les lieux).
--	---

Bilan matériel

Interne au service : 3 tenues de feu complètes et 2 dossards d'ARI HS.	Extérieur au service : RAS.
---	--------------------------------

Analyse

Fait générateur le plus probable :
Les blessures des sapeurs-pompiers sont dues à l'explosion d'une bouteille de butane de 13 kg située au R-1 exposée à une température supérieure à 600 ° C.

Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Absence d'occupant / propriétaire permettant d'informer les intervenants sur les risques présents.	
Organisationnels	Rupture d'alimentation en eau du BAT.	BAT en retrait de la maison en feu (ordre de repli donné dès la rupture d'alimentation en eau). Prise en charge immédiate des victimes.
Techniques	Bouteille de gaz non équipée de soupape de sécurité. PEI situé à 300 m.	Port des tenues de feu complètes avec ARI capelé pour le BAT. Port de la tenue de feu complète [sans ARI] pour le sapeur-pompier brûlé au visage (en cours de reconnaissance périphérique).
Environnementaux	Intensité du foyer empêchant l'identification des risques à l'intérieur de la structure lors de la reconnaissance. Accès complexe à la maison en feu du fait de la végétation environnante.	

Réaction(s) immédiate(s)

Prise en charge physique et psychologique des victimes et intervenants.
Engagement d'un groupe SAP. Fin de l'extinction.

Mesures de prévention

1. Rappeler aux intervenants que dans le cas d'une intervention incendie dans une structure abandonnée, la vigilance doit rester de mise, l'occupant étant absent et ne pouvant les informer des risques. Cette vigilance doit redoubler lorsqu'il apparaît que le bâtiment a été ou est encore squatté.
2. Rappeler que lors des interventions pour feux de structures, la principale protection des sapeurs-pompiers est celle conférée par l'eau (et la continuité de son alimentation) et par l'éloignement des personnels du foyer. C'est pourquoi, en cohérence avec la doctrine opérationnelle, le COS doit systématiquement conduire une réflexion relative à la balance bénéfices / risques afin de n'exposer les sapeurs-pompiers qu'en cas de nécessité (sauvetage de victime, préservation de biens ou protection de l'environnement). En cas d'engagement d'équipes, la matérialisation d'un zonage opérationnel doit préciser la zone d'exclusion.
3. En complément de la prise en charge psychologique immédiate de l'ensemble des intervenants, relever rapidement les sapeurs-pompiers les plus impactés afin de les protéger d'un éventuel sur-accident en raison d'une lucidité potentiellement altérée.